

DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

LA VAE, QU'EST CE QUE C'EST?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel instauré par la loi du 24 avril 2002. Elle permet une délivrance de diplôme (totale ou partielle) si le candidat peut justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle acquise dans des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le diplôme (décret 2002-590).

Tous les diplômes nationaux de Lyon1 sont accessibles par VAE sauf le DCG et le DSCG dont la demande doit se faire directement auprès du Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA).

PRÉREQUIS

Le candidat doit justifier de trois années d'expériences salariées, non salariées ou bénévoles, en continu ou non dans le domaine et au niveau du diplôme visé.

ETAPES

INFORMATION

- Le candidat est encouragé à se rendre sur le site de l'offre de formation de Lyon1 afin de rechercher le diplôme qui correspond à son domaine de compétences et son parcours professionnel : <http://www.univ-lyon1.fr> : rubrique formation.
- Un conseiller VAE est au service du candidat pour l'informer et l'aider dans son orientation.

DOSSIER DE FAISABILITE : ce dossier permet d'obtenir un premier avis pédagogique quant à la recevabilité de la démarche du candidat.

- Le candidat remplit le dossier de faisabilité envoyé par la cellule VAE,
- Le dossier est examiné par le responsable pédagogique du diplôme visé qui remet son avis sur la recevabilité de la demande,
- En cas de procédure déconseillée, l'avis est motivé et le candidat peut être encouragé à déposer une nouvelle demande pour un autre diplôme ou un autre établissement,
- En cas d'avis favorable, le candidat est invité à poursuivre sa démarche de VAE.

DOSSIER DE VAE : ce dossier rédigé par le candidat, permet de mettre en évidence l'adéquation des compétences acquises lors son expérience et celles requises par le diplôme visé.

- Le dossier VAE à compléter sera envoyé par la cellule VAE après la phase de recevabilité en cas d'avis favorable,
- Un accompagnement méthodologie et pédagogique pourra être apporté au candidat (plafonné à 10 heures).

JURY : le dossier finalisé est transmis par le candidat à la cellule VAE (5 exemplaires) en vue de l'organisation d'un jury. Le candidat présente oralement ses acquis devant le jury composé d'enseignants chercheurs et professionnels du secteur concerné par le diplôme.

L'évaluation du jury conduit à :

Une validation totale : le jury délivre la totalité du diplôme au candidat.

Une validation partielle : le jury valide une partie du diplôme et émet des prescriptions. Le candidat est encouragé à suivre des modules complémentaires de formation à Lyon1 ou dans d'autres établissements qui auront préalablement reçu l'accord du responsable pédagogique.

Un refus de validation : en cas de refus, celui-ci est motivé par les membres du jury.

Un candidat ne peut déposer, au cours de la même année civile et pour un même diplôme, qu'une seule demande à un seul établissement. Un candidat ne peut déposer plus de trois demandes pour trois diplômes différents par année civile.

TARIFS 2014/2015

	Licence / Master	Doctorat	Diplôme d'ingénieur
Faisabilité	150 €	600 €	1000 €
Dossier de VAE			
• Accompagnement	800 €	900 €	1500 €
• Frais de jury	750 €	900 €	1500 €
Inscription universitaire	189,10 € / 261,10 €	396,10 €	615,10 €

Suivi des prescriptions : les modules ou unités d'enseignement complémentaires ne sont pas compris dans les tarifs du dispositif VAE et sont facturés sur la base d'un tarif horaire.

Frais d'inscription : réglés une seule fois pour la VAE, exonération en cas de reprise de formation sur le même diplôme pour l'année d'inscription et la suivante.

FINANCEMENT

Il existe différents dispositifs qui permettent de financer partiellement ou entièrement la démarche VAE. Veuillez prendre contacts avec un conseiller de la cellule VAE.

- Pour les salariés : plan de formation, DIF, CIF-VAE par l'employeur ou le FONGECIF,
- Pour les demandeur d'emploi : Conseil Régional ou Pôle Emploi.

RECOMMANDATIONS

- La VAE est un dispositif qui prend du temps et demande un investissement personnel important. Il faut compter entre 4 et 12 mois entre le dépôt du dossier de recevabilité et la décision du jury.
- Renseignez vous sur le diplôme que vous souhaitez acquérir. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la cellule VAE.

CONTACTS

FOCAL- VAE
Bâtiment Condorcet
43 boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
téléphone: 04.72.44.79.55

Courriel : vae@univ-lyon1.fr
Site internet : <http://vae.univ-lyon1.fr/>